

COMMUNE DE VIC LE FESQ

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2014

| | | |
|--------------------------|----|--|
| Conseil municipal | | L'an deux mille quatorze, et le 20 juin à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de José MONEL, maire, à la suite de la convocation adressée par lui le 16/06/2014 et affichée le 16/06/2014. |
| Membres afférents | 11 | |
| Membres en exercice | 11 | |
| Membres présents | 9 | |

Présents : José MONEL, André GABILLON, Christophe BEAUD, Gabriel FERRER, Claude FIORINO, Carole LECLÈRE, Véronique MARTINEZ, Bruno PERRIN, SIMON Isabelle.

Absent(s) excusé(s) : BEAUD-FESQUET Laurence, procuration à BEAUD Christophe, BARTHELEMY Gilles, procuration à LECLÈRE Carole,

Secrétaire de séance élu(e) : SIMON Isabelle

DESIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ ET DE TROIS SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

Monsieur le maire rappelle l'arrêté n° 2014-157-0004 en date du 6 juin 2014, fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants à désigner par l'ensemble des Conseils Municipaux du Gard le 20 juin 2014, en vue de l'élection des sénateurs.

Après installation du bureau électoral et vote, les personnes nommées ci-dessous ont été élues à l'unanimité :

| DÉLÉGUÉ TITULAIRE | SUPPLÉANTS |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ○ MONEL José Suffrages obtenus = onze 11 | <ul style="list-style-type: none"> ○ GABILLON André Suffrages obtenus = onze 11 ○ BEAUD Christophe Suffrages obtenus = onze 11 ○ LECLÈRE Carole Suffrages obtenus = onze 11 |

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Bilan journée citoyenneté
- ❖ Préparation de la fête du 14 juillet
- ❖ Travaux de voirie :
 - 1/ Voie Romaine = les grilles seront remplacées par des caniveaux et les travaux sont prévus au mois de juillet,
 - 2/ Monsieur le maire a demandé un devis pour refaire le revêtement de la sortie du village (carrefour de la Nouvelle) et de la Voie Romaine
- ❖ Bibliothèque : possibilité de disposer de la salle du haut
- ❖ Travaux toilettes et salle d'eau pour les employés municipaux intervenants dans la commune
- ❖ Lotissement la Cigale :
 - Conformément à l'engagement pris par l'Association Syndicale Libre « Lotissement la Cigale », l'entretien des espaces verts ainsi que le nettoyage des bassins de rétention est à la charge des propriétaires. La Mairie, quant à elle, entretient les parties communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,
José MONEL.